



Devia Estimatif

^{des}
Reparations à faire à la Vieille Cour
du Château de Dolmayrac pour en
faire une Maison Commune

Chapitre 1

Les Reparations que l'on se propose de faire à
la Vieille Cour du Château de Dolmayrac
consistent en la Construction de deux Ouvertures
pour Portes à Vitre en Pierre de Taille en la Demo-
lition d'un Plancher Construction d'une cheminée
Construction de Cloisons &c &c

Les Portes auront 1m 20 de largeur sur
2m 80 de hauteur

Les fournitures de toute espèce pierre de Taille
provenant des Carrières de Dolmayrac chaux
Sable Cuires &c seront faites par l'Entrepreneur
ainsi que la main-d'œuvre pour toute espèce
de Travaux. Les Transport Bardages transports
et fournitures des Echaffaudages crepis et enduits
des Murs sur les deux parements et rejointe-
ment de la Pierre de Taille.

Les Maçonneries de toute espèce seront
faites avec du bon mortier de chaux et Sable
de Rivière. N'entrera dans la composition du-

Mortier au moins un tiers de chaux ce dosage sera même augmenté si en cours de construction on le juge nécessaire

Comme dans la Construction des ouvertures les Pierres de taille qui n'ont que om 50 de longueur ne peuvent faire l'épaisseur du mur il sera mis intérieurement des pierres formant Encorures à l'évasement des Portes servant d'appareil pour Piedroits et l'arc desquelles pierres auront aussi om 50 de longueur ces pierres seront taillées seulement à la Bourchaude.

L'Intervalle qu'il y aura entre les Pierres intérieures et extérieures sera garni en maçonneries en moëllon lequel moëllon proviendra des Démolitions que l'on fera pour faire les ouvertures.

Chapitre 2

article 1

Démolitions

Les Démolitions tant du mur pour faire les ouvertures que d'un vieux Plancher seront faites par l'Entrepreneur ainsi que la descente des Portes ou poutrelles.

Tous les matériaux provenant de ces



Demolitions appartiendront à la Commune
et seront vendus à l'Entrepreneur pour
être employés dans les Travaux
moyennant un prix fixé entre ce dernier
et le Délégué à la surveillance des
Travaux ces Demolitions sont portées en
bloc à quinze francs à

15^{fr}00

Article 2

Portes

Ces Portes seront faites en Pierre de taille
repiquée elles seront payées pour fourniture
de Pierre Caille. Pose demolitions du mur
pour les faire fourniture du mortier et des
arrières ouvertures qui seront en chêne et
toute espèce de fournitures 80 francs l'une à

160^{fr}00

Article 3

Charpenterie

La Charpente qu'il y a affaire sera à
quatre tombants d'eau elle se composera
d'une Ferme de quatre fermes d'angles,
d'arçets de ventrières et chevrons &c &c

La Ferme aura 0m 35 de tombée sur
0m 25 d'équarrissage les Fermes d'angles

Total de la Feuille

à Reporter

175^{fr}00

175^{fr}00

Report

175⁵⁰

auront om 28 de tombée sur om 20. de quarrissage.
tous ces bois seront en chêne aussi que les arêtres
les Ventrières et les chevrons seront en
peuplier.

Cette charpente sera payée pour toute four-
niture de bois. tuiles haubris pointes façon
les tuiles ayant un recouvrement de om 10.
à om 11 1/2 4 francs 50 le mètre carré

Il y aura 100m 32 de charpente en

454⁴⁴

Plancher de Pied

Ce Plancher sera fait en planches de pin
des lances reposant sur des chevrons en
chêne espacés de om 50 de millieu à
millieu ce plancher sera payé pour
toute fourniture façon et pose 4 francs 2/3
le mètre carré

Il y aura 37m 20 de plancher en

158⁴⁰

Article 4

Menuiserie

Les Contrevents des La Porte à vitre seront
fait en bois de peuplier et seront payés pour
toute fourniture de planches cloues et
façon 5 francs 50 le mètre carré ils donnent
6m 72.

Total de la Feuille

à Reporter

784⁵⁴

784⁵⁴

Report
Lesquels 0m72 à 5 francs 50 le mètre
Portes à Vitres

784⁵⁴
36⁹⁰

Les Portes à vitre seront faites avec du bois de
vieux chêne de 0m045 d'épaisseur avec jet d'eau
et pièce d'appui les pannelaux auront 0m70 de
hauteur y compris l'encadrement ces Portes ont
une surface de 7m41 et seront payées pour
toute fourniture et façon pose de la ferrure
comprise 8 francs le mètre carré à

59²⁸

Il y a un chambranle de cheminée à
faire en planches fort de Peuplier passé en
couleur gris perlé à trois couches il sera
payé pour toute fourniture et façon

6⁵⁰

Article 5 Plâtrerie

Il y a une cheminée à faire en cloisons
elle sera payée pour toute fourniture de
toute plâtre façon de ci-dessus compris 45 francs

45⁰⁰

Il y aura 30 mètres de cloisons à faire qui
seront payés pour toute fourniture et façon
enroutés des deux côtés au plâtre gris blanc
1 franc 80 le mètre carré à

54⁰⁰

Total de la Feuille

à Reporter

985⁷²

985⁷²

Report

985.⁺72-

Article 6

Serrurerie

Les Contrevents des portes à vitre seront
fermés au moyen de trois serrures embreuvées
dans le bois qui reposeront sur trois gonds
cette serrure pesera 6 kilo. pour chaque
Contrevient et sera payée 1 franc le kilo
les 24 kilo coûteront à

24.⁺00-

Il s'fermeront au moyen d'une Espagnolette
en fer qui sera payée 8 francs l'une à

16.⁺00-

Les portes à vitres seront fermées au
moyen de six fiches à noix de 0m 10
elles fermeront au moyen de deux verrous
entaillés et d'un bec de canne cette
serrure sera payée pour les deux portes

24.⁺00-

Article 7

Peinture et Vitrierie

Il y aura 16 Carreaux à vitre qui
seront payés mis en place 0f 75 l'un.

12.⁺00-

Il y aura 33m 56 carrés de couleur gris
pâle au blanc de seruge à trois couches
qui seront payés 1 franc le mètre

33.⁺56-

Total de la Feuille

1095.⁺28-

à Reporter

1095.⁺28-

Report

1095^{fr} 28^{ct}

Porte à Double Chambrante

Cette Porte sera faite à double Chambrante et à double parement elle sera faite en bois de christian les pannes en peuplier elle aura une surface de 2m 57 et sera payée pour toute fourniture et façon et pos de la serrure 8 francs le mètre ci

20^{fr} 56^{ct}

Elle sera fermée au moyen de trois fûtes ci noires et fermée au moyen d'une serrure entaillée ci bec Sue causer le tout

8^{fr} 00^{ct}

Montant des travaux 1123^{fr} 84^{ct}

5 pour % pour frais de plan et surveillance 60^{fr} 15^{ct}

plus une somme pour cas imprévus de 100^{fr} 00^{ct}

Montant général 1283^{fr} 99^{ct}

Le Montant général de la dépense s'élève à la somme de mille deux cent quatre vingt trois francs quatre vingt dix neuf centimes

Dreux le 5 Mars 1856

Delfourgais

Approuvé par nous maire de la commune de Dolmayrac le présent devis s'élève à la somme de deux cent quatre vingt trois fr. 99^{ct}

Dolmayrac le 1^{er} Mars 1856

A. maire

D. Malan



2.

20

D'après le devis de M. Delfourgais, le 5 Mars 1856.
 Dolmayrac le 1^{er} Mars 1856.
 A. maire